Journalisation du décompte de salaire

établir et journaliser le décompte de salaire pour le mois de janvier 2018, pour l’employée Martine DUPUIS,  
domiciliée Rue du Valais 14, 1202 Genève, née le 15 avril 1972. Permis B célibataire (1 enfant).

Données à utiliser pour établir le bulletin de salaire, et le journaliser (en utilisant la méthode « par défaut », pour un paiement ultérieur.

* Salaire de base : CHF 45.- / heure, supplément vacances 8.33%, supplément jours fériés : 1.5%
* Employeur : Ecole Club Migros, Rue Alexandre-GAVARD 35, 1227 Carouge.
* Emploi : Prof de Pilates à l’Ecole-Club (Balexert, Centre)
* 13ème salaire pour moitié en juin et pour moitié en décembre, calculé sur le salaire effectif.
* Nombre d’heures travaillées pour le mois : 90 heures
* AVS/AI/APG : 10.25%
* AC 1 : 2.2%, AC 2 : 1%
* CPM - Caisse de pension Migros (mis à jour au mois) : Seuils : 20’000/an, 80'000.-/an,  
  déduction : 15'000.-/an, taux : 15% (1/3 – 2/3)
* LAAprof : 1.62%, LAAnon-prof : 1.94%
* Allocations familiales : prestation de CHF 200.-, payée par la caisse d’allocation familiale.
* Cotisation ALFA : 1.52%
* Amat GE : 0.092%
* Taux impôt à la source : 7.58% (L’info ne serait pas donnée à l’examen)
* Repas pris gratuitement à la cantine pendant 12 jours durant le mois. (valeur : CHF 10.-)
* Marchandise prélevée dans le stock (pour CHF 400.- HT, tva à 7.7%)
* Avance de salaire déjà payée : CHF 900.-
* Saisie de l’Office des poursuites : CHF 121.50 par mois, directement réglé par virement bancaire.